



ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE

RESOLUTION SPECIALE INTERPELLATIVE SUR LA MUGEFCI

Vu le décret n° 2017 / 194 du 22 mars 2017 instituant un régime complémentaire au régime général de base de la couverture maladie universelle en faveur des fonctionnaires et agents de l'état

Vu les dernières résolutions de l'Assemblée générale de la MUGEFCI, savoir

- L'augmentation du taux de cotisation du régime de base de 03 à 04.5%
- La suppression du remboursement de la part adhérent et l'augmentation des cotisations du régime d'IVOIR SANTE
- L'instauration d'une carte dite intelligente à 10000f, au frais du mutualiste, renouvelable chaque trois ans

Considérant que l'augmentation du taux de cotisation du régime de base, viole le décret de 2017 susmentionné en son article 2, lequel décret institue une cotisation de 03% bloquée à l'indice mille pour la MUGEFCI et la CMU.

Considérant que les mesures sur IVOIR SANTE violent le droit des mutualistes

Considérant également que l'instauration d'une carte de prestation dite intelligente aux frais du mutualiste est aux antipodes des principes mutualistes et assuranciers

Considérant enfin que le renouvellement chaque trois ans de ladite carte est une augmentation insidieuse et pernicieuse de la cotisation de 3300 chaque année, dévoilant ainsi le projet mercantiliste caché derrière cette mesure

L'Assemblée générale réunie ce jour Samedi 29 septembre 2018 au lycée classique d'Abidjan :

1. Rejette la cotisation de base de 03 à 04.5%, parce que simplement illégale
2. Déploie les mesures antisociales prises sur IVOIR SANTE qui jette le trouble et la consternation chez les fonctionnaires et agents de l'état
3. Dénonce le harcèlement, le chantage honteux exercé sur les fonctionnaires afin de les obliger à payer une carte qui à la vérité n'est rien moins qu'un document de prestation et par conséquent gratuit
4. Interpelle le Conseil d'Administration sur le risque qu'il fait planer sur notre outil de solidarité, par son attitude belliqueuse
5. Invite l'état de Côte d'Ivoire à la vigilance vis-à-vis des mesures impopulaires du Conseil d'Administration de la MUGEFCI, lesquelles tendent à susciter la révolte des fonctionnaires et mettent à mal, la paix sociale.

Fait à Abidjan, le 29 septembre 2018

L'Assemblée Générale